

Le Conseil Municipal s'est réuni mardi 17 septembre à 20 h 00 sous la présidence de Bertrand GONIN, Maire.

## **Étaient présents**

---

M. Bertrand GONIN, M. Christian BILLAUD, Mme Geneviève RIBAILLIER, M. Pierre MELLINGER, Mme Régine PASQUIER, M. Julien LIOTARD, Mme Loré VINDRY, M. Daniel VIALLY, Mme Ghislaine LALBERTIER, Mme Véronique DÉRUDET, Mme Xandrine GUERIN, M. Olivier BORDENAVE.

## **Étaient absents, ont donné pouvoir**

---

M. Olivier FARGES a donné procuration à M. Pierre MELLINGER.

M. Pascal BEAUVÉRIE a donné procuration à M. Christian BILLAUD.

Mme Cécile GIRARDET a donné procuration à Mme Régine PASQUIER.

## **Était absent**

---

Néant.

## **Secrétaire de séance**

---

Le Conseil Municipal a désigné pour secrétaire de séance Mme Véronique DÉRUDET.

## **Ordre du jour**

---

Monsieur le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour du point suivant :

- Convention de mise à disposition des salles municipales entre la commune d'Éveux et les associations locales.

Monsieur le Maire demande la suppression de l'ordre du jour du point suivant :

- Néant.

## **Conseil municipal précédent**

---

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 03 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

---

## **Désignation d'une tierce personne pour ester en justice – 41/2024**

---

L'aménageur BV investissement, qui avait signé la promesse de vente pour l'achat du terrain des Consorts GONIN, a déposé une requête en annulation au tribunal administratif contre la commune.

Considérant que M. le Maire est concerné personnellement par ce dossier au regard des dispositions de l'article L2122-26 CGCT, il informe qu'il ne participera pas au vote. Il propose la présidence à Madame Loré VINDRY, conseillère municipale. Puis il se retire de la salle.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (14 votants pour) :**

- de désigner comme tierce personne pour ester en justice, pour le dossier concernant l'achat du terrain des Consorts GONIN, M. Pierre MELLINGER, adjoint chargé de l'Urbanisme,
- de donner pouvoir à M. Pierre MELLINGER pour signer tous les documents associés à cette désignation.

---

## **Convention de mise à disposition des salles municipales entre la commune d'Éveux et les associations locales – 42/2024**

---

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'établir une convention avec les associations afin de déterminer les rôles, les droits et les devoirs de chacune des parties dans la gestion et l'animation de la commune.

La municipalité met gratuitement à la disposition des associations un espace aménagé, de façon à assurer des conditions satisfaisantes de fonctionnement dans le respect des normes de sécurité. Cette mise à disposition sera à usage exclusif de l'activité et aucune autre activité ne pourra y être exercée sans l'accord de la mairie sous peine de résiliation de la convention.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- d'accepter la convention de mise à disposition des salles municipales à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

## **Informations et questions diverses**

---

### **☞ Commission urbanisme et informatique (Pierre MELLINGER) :**

- Il informe que la commission urbanisme se réunira, jeudi 26/09 à 17h30, pour la réunion de lancement de la révision du PLU.

**La séance est levée à 20h30**